

## 2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

### Action 2.4.b. Développer les services à destination des cyclistes

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Développer les services à destinations des cyclistes (et usagers de micro-mobilité)</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>3.1. Développer les services et équipements aux (principaux) arrêts de transport public</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Faciliter la pratique du vélo sur le territoire communal</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Commune de Villers-la-Ville (GRACQ Villers-la-Ville)</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>-</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>€(€€€€) (de &gt; 2.500 € à &gt; 100.000 €) en fonction des actions qui seront entreprises. A titre informatif, le cout d'une borne de réparation pour cycliste varie approximativement de 500 à 1.300 €.</p>
<p><b><u>Degré de priorité</u></b></p> <p>Priorité 3</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres Commune</li> <li>- (Subsides Service Public de Wallonie)</li> <li>- Partenaires éventuels</li> </ul>
<p><b><u>Période de mise en œuvre</u></b></p> <p>Action progressive</p>	

## 2. FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

### Action 2.4.b. Développer les services à destination des cyclistes

#### Description concrète de l'action

La Commune, éventuellement en collaboration avec d'autres partenaires, développera progressivement les services à destination des cyclistes sur son territoire.

Un point vélo pourrait ainsi voir le jour et offrir des services de réparation, information, etc., pour les cyclistes et usagers d'engins de micromobilité. Ce point pourrait être développé au niveau du mobipole de Villers-la-Ville.

D'autres services pourraient être développés, tel que des points de recharge pour vélos à assistance électrique (uniquement présents à l'Abbaye pour le moment), ou encore des bornes de recharges de gonflage (voire de réparation) en libre-service. Un système de vélos partagés pourrait également être développé à la gare de Villers-la-Ville (et par ailleurs proposé), notamment en vue de faciliter les liaisons entre la gare et l'Abbaye.



*Borne de réparation en libre-service mise à disposition par la Commune d'Auderghem, source : Traject*